

LE MAGDALENOIS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE
LA MADELEINE BOUVET



EDITION Janvier 2021

LE MOT DU MAIRE	page 3
LE CONSEIL MUNICIPAL	page 4
Le trombinoscope	
LES COMMISSIONS COMMUNALES	page 5
Les représentants et leurs rôles	
COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 2020	page 6
LES FINANCES DE LA COMMUNE	page 10
SIAEP	page 12
L'ACTUALITE	page 13
LES ANCIENS COMBATTANTS	page 14
IL ETAIT UNE FOIS A LA MADELEINE BOUVET	page 15
LES TRAVAUX	page 16
LES PROJETS D'AMENAGEMENT	page 17
CULTURE / LOISIRS	page 18
ENVIRONNEMENT	page 21
LES ARTISANS ET COMMERÇANTS LOCAUX	page 22
LES INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 24
ÉTAT CIVIL du 01/01/2020 au 30/12/2020	page 24
ADRESSES UTILES	page 25
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	page 26
HOMMAGE A Marie-Thérèse CHARLES et Christelle GRASTEAU	page 27
LE PANIER DES AÎNÉS	page 28
LES INFOS COVID ET ALERTES	page 29
Violences faites aux femmes, enfants maltraités et actes de cruauté envers les équidés	



Chères Magdalénoises, Chers Magdalénois, Chers amis,

Je suis heureux de vous offrir « Le Magdalénois » de ce nouveau mandat et de vous présenter, à toutes et à tous, tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, des vœux de succès individuel et collectif, des vœux de santé et de bonheur parce que c'est là l'essentiel.

Cette période de vœux est habituellement l'occasion de se réunir et de revenir sur les réalisations de l'année écoulée et vous faire part des projets de la municipalité pour l'année à venir.

Malgré cette période difficile pour tous, les projets avancent :

- les plantations au cimetière vont bientôt voir le jour.
- la réfection des sanitaires à la salle polyvalente : le plan est réalisé, nous sommes en attente des devis.
- la consolidation des berges de l'étang avec de l'enrochement : vous avez pu remarquer le niveau bas de l'étang car nous en avons profité pour remplacer des planches du vannage.
- les travaux d'effacement et sécurisation des réseaux aux Déserts sont terminés.

Projets à venir :

- La démolition de la ruine aux abords de l'étang (une réflexion est en cours sur la conservation de 1 ou 2 murs pour la réalisation d'un préau) avec création d'une aire de pique-nique
- Etude énergétique de nos bâtiments communaux par le Territoire de l'Energie
- Des devis sont demandés pour le chemin piétonnier qui mène au cimetière.
- Une étude est en cours avec Orne métropole pour la sécurisation du bourg, celle-ci vous sera présentée. Votre avis nous intéresse.

Dans l'organisation de notre conseil municipal, j'ai souhaité que l'on se réunisse tous les 1^{er} vendredis de chaque mois à 19 heures.

Vous pouvez venir en mairie pour nous faire part de vos attentes, de vos doléances. Pour cela, je suis, ainsi que mes adjoints, à votre disposition sur rendez-vous. Des permanences sont également assurées le mardi et le vendredi.

Mais avant de vous laisser à la lecture de ce bulletin municipal, je souhaite adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de notre commune, et plus particulièrement à Nelly POIRIER, notre secrétaire et à Christophe MEUNIER, notre employé communal, pour leur engagement et la qualité de leur service.

Merci également à Cathy DELPRAT et son équipe de bénévoles de notre bibliothèque ainsi qu'à tous les membres de nos associations qui autour de leur président Bruno LECOMTE au comité des fêtes, Martine TILLARD à l'école buissonnière ainsi que Véronique GAREL pour son dévouement, Yves TOUBLET pour la pêche en rivière (AAPPMA), Jean BIGEAULT pour nos anciens combattants, qui contribuent à la vie de la commune, sans oublier nos commerçants et artisans.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce journal.

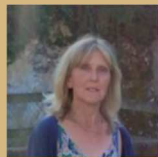
Je tiens à remercier les nouveaux habitants d'avoir choisi notre charmante commune pour s'y installer et télétravailler tout en profitant de notre belle campagne.

Merci à nos jeunes qui ont osé faire le premier pas en s'installant en 2020. Vous les découvrirez en parcourant ce journal.

A toutes et à tous, au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse à nouveau tous mes vœux les meilleurs en cette période inhabituelle et souhaite à chacune et chacun de se sentir bien dans notre village.

Olivier BOULAY

TOMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	Olivier BOULAY MAIRE <i>Président des commissions communales</i> <i>Membre des commissions Finances et CLECT, Accessibilité, Culture et Tourisme à la CDC Cœur du Perche</i> <i>Président du Syndicat des Eaux</i> <i>Délégué au Territoire Energie 61</i>
	Alain CHARLES 1er Adjoint <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission Voirie à la CDC Cœur du Perche</i> <i>Délégué du Syndicat Des Eaux</i> <i>Délégué SIA</i>
	Marina KOLLA 2ème Adjoint <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission communication à la CDC Cœur du Perche</i> <i>Déléguée au comité de jumelage</i> <i>Déléguée au Parc Naturel du Perche</i>
	Daniel GRASTEAU Conseiller municipal <i>Membre des commissions communales</i> <i>Délégué SIAA</i>
	Aline SOUMAH-BARRIER Conseillère municipale <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission CIAS à la CDC Cœur du Perche</i>
	Nadège MEUNIER Conseillère municipale <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission jeunesse et services à la population à la CDC Cœur du Perche</i>
	Magali JOFFROY Conseillère municipale <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission affaires scolaires à la CDC Cœur du Perche</i>
	Alfredo GONZALES Conseiller municipal <i>Membre des commissions communales</i> <i>Correspondant défense</i>
	Jean-Michel MESCHIN Conseiller municipal <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission développement économique à la CDC Cœur du Perche</i> <i>Délégué au comité de Jumelage</i>
	Marie-Laure BOUCHER Conseillère municipale <i>Membre des commissions communales</i>
	Romain TILLARD Conseiller municipal <i>Membre des commissions communales</i> <i>Membre commission Aménagement du Territoire et PLUI à la CDC Cœur du Perche</i> <i>Délégué SIAA</i>

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Définition d'une commission

Membres du conseil municipal qui se réunissent en petit comité pour étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Exemple :

- *La commission des chemins a pour rôle de faire le tour des chemins, de donner un état de chacun avec des priorités de travaux. Ce rapport est soumis au Conseil Municipal qui statuera pour prendre une décision et engager les travaux.*

COMPOSITION & ROLE DES COMMISSIONS

Commission des chemins	CHARLES Alain GRASTEAU Daniel TILLARD Romain	Contrôler l'état des chemins
Commission des fêtes	Tous les membres du conseil municipal	Organiser, en partenariat avec le comité, des fêtes et des cérémonies
Commission des travaux	KOLLA Marina CHARLES Alain GRASTEAU Daniel TILLARD Romain	Diagnostiquer et analyser les devis travaux
Commission de la pêche	CHARLES Alain GRASTEAU Daniel	Gérer l'étang (rempoissonnement et garde pêche)
Commission du personnel communal	CHARLES Alain	Planifier et suivre le personnel
Commission de l'assainissement	KOLLA Marina CHARLES Alain	Veiller au bon fonctionnement du réseau et de la station
Commission de l'environnement	BOUCHER Marie-Laure JOFFROY Magali SOUMAH-BARRIER Aline	Aménager et suivre
Commission de la communication	KOLLA Marina SOUMAH-BARRIER Aline JOFFROY Magali MESCHIN Jean-Michel	Rédiger le journal de la commune et les diverses actions de communication
Commission salle polyvalente Eglise et Chapelle	MEUNIER Nadège BOUCHER Marie-Laure	Suivre les locations de la salle polyvalente Gestion de ces bâtiments

SÉANCE DU 10 JANVIER 2020

ORNE-METROPOLE (Division INGENIERIE 61) Convention de MISSION pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence technique départementale « Orne-métropole » ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence départementale en date du 1^{er} décembre 2014 approuvant les tarifs et missions, modifiés par délibérations du 14 septembre 2015 et du 13 juin 2016 ;

Vu la convention de partenariat entre Orne-Métropole et le Pays du Perche ornaïs en date du 14 décembre 2018 confiant la prestation d'instruction au service instructeur du Pays du Perche sur ce territoire ;

Considérant:

- que la commune peut solliciter l'Agence départementale « Orne-métropole » en tant que membre de l'Agence,
- que l'Agence départementale propose à ses adhérents une mission d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, délivrée gratuitement,
- que l'Agence départementale s'appuie sur le service instructeur existant du Pays du Perche ornaïs pour assurer cette instruction dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 14 décembre 2018 entre les deux structures,

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention et autorise M le Maire la signer

Travaux pour le plancher de l'église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'accès au niveau du plancher sous les cloches doit être sécurisé. Il convient d'installer une échelle avec un stop chute et remplacer le plancher.

L'entreprise BODET a fourni un devis d'un montant de 1 298.79 euros HT soit 1 558.55 TTC pour effectuer ces travaux. Le conseil municipal autorise monsieur Le Maire à le signer.

Eclairage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'éclairage de la salle polyvalente devient vétuste et qu'il serait utile de le remplacer.

Un devis a été demandé à l'entreprise Tireau-Pitel, le montant s'élève à 2 465.28 euros HT soit 2 958.34 TTC. Le conseil municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020

Centre de Gestion : Passation d'un contrat groupe d'assurance.

Le contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service arrive à terme le 31 décembre 2020. Dès lors, il convient de déléguer au Centre de Gestion la passation d'un nouveau contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Le conseil municipal accepte de confier cette délégation au Centre de Gestion de l'Orne

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2020

Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion de Monsieur BRILHAULT (receveur)

1 - de la Commune

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		346 481,00		47 573,00		394 054,00
Opération de l'exercice	133 449,74	224 688,32	143 578,57	76 429,78	277 028,31	301 118,10
Cloture de l'exercice		437 719,58		-19 575,79		418 143,79

2- du Service Public d'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		48 368.13		71 579.95		119 948.08
Opération de l'exercice	15 822.52	24 873.20	7 467.82	9 162.00	23 290.34	34 035.20
Cloture de l'exercice		57 418.81		73 274.13		130 692.94

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les deux comptes administratifs présentés et les deux comptes de gestion.

Vote des taxes

Monsieur le Maire donne lecture des états de notifications des taux d'impositions des taxes locales pour 2020, il faut noter que les bases augmentent, par conséquent Le Conseil Municipal décide de voter les taxes comme suit :

- taxe d'habitation : 11.11 %
- taxe foncière sur les propriétés : 6.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.38 %

Les taxes votées restent au même taux que l'année précédente

SÉANCE DU 04 MARS 2020

Demande de devis pour raccordement électrique auprès de ENEDIS pour le permis de construire d'une miellerie au lieu-dit la Sorandière.

Un permis de construire pour une miellerie au lieu-dit la Sorandière a été demandé. L'extension est d'environ 115 mètres.

La DDT demande que la mairie se rapproche de ENEDIS afin d'avoir un devis pour cette extension. Il faudra aussi l'accord du pétitionnaire avec le montant des travaux pour que celui-ci le prenne en charge.

Demande de subvention pour le collège et lycée Bignon de Mortagne - au-Perche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collège lycée Bignon de Mortagne-au-Perche a fait la demande d'une subvention pour le voyage scolaire en Espagne pour un élève qui habite notre commune. Monsieur le Maire propose une subvention de 30 euros comme pour tous les voyages scolaires.

Le conseil municipal a accepté de verser la subvention de 30 euros.

Demande de subventions diverses.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes de subvention ont été déposées depuis le vote du budget, à savoir :
- L'ASPPERCHE : une subvention a été accordée lors du vote du budget.
- Le CLIC : le conseil municipal n'a pas donné de suite favorable à cette demande.
- Le JUDO CLUB de Rémalard : le conseil municipal n'a pas donné de suite favorable à cette demande.
- Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) : le conseil municipal n'a pas donné de suite favorable à cette demande.
- AFM Téléthon : Etant donné que le comité des fêtes y participe, le conseil municipal n'a pas donné de suite favorable à cette demande.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que Monsieur PIRONNET a remercié l'équipe municipale ainsi que Christophe MEUNIER pour la fabrication et la pose de l'abri bus au Moulin Renaud.

SEANCE DU 05 JUIN 2020

Première séance du nouveau conseil

Convention de fond de concours pour des travaux de voirie pour un bout de chemin à Mesnault

Monsieur Alain CHARLES informe le conseil municipal que les travaux de ce bout de chemin sont prévus depuis un certain temps. Le chemin de Mesnault n'a pas été revêtu en entier, il reste 25 ml à faire.

Une convention de fond de concours entre la commune de La Madeleine-Bouvet et la Communauté de Communes doit être signée. Elle a pour objet de définir les modalités de versement par la commune d'un fond concours à la CDC pour la réalisation du chantier.

Le montant des travaux s'élève à 1 726.11 € HT.

Le montant du fond de concours est de 50 % du montant HT des travaux et plafonné à $0.5 \times 1\,726.11 \text{ € HT} = 863.05 \text{ €}$. Ce montant sera calculé selon les quantités réellement exécutées.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Demande d'aide pour le paiement des loyers de la Casa Di Pinocchio

Madame MENAGER, présidente de la Casa Di Pinocchio demande, en raison de la situation de la crise sanitaire et économique liée au coronavirus, une exonération de paiement des mois de mars à août inclus, soit $6 \times 571.04 = 3426.24 \text{ euros}$

Le conseil municipal accepte cette exonération.

Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide :

- de fixer l'indemnité allouée au Maire à 25.5% du traitement correspondant à l'indice brut 1027
- de fixer l'indemnité allouée au 1er adjoint à 9.9% du traitement correspondant à l'indice brut 1027
- de fixer l'indemnité allouée au 2ème adjoint à 9.9% du traitement correspondant à l'indice brut 1027.
- d'appliquer ces indemnités à compter du 27 mai 2020.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir reçu en mairie une pétition concernant les nouveaux propriétaires qui habitent au lieu-dit l'espérance. Les habitants des alentours se plaignent de nuisances de voisinage qui concernent aussi des Bretoncellois. Une copie de cette pétition doit être déposée à la mairie de Bretoncelles. Malgré l'intervention à plusieurs reprises de la gendarmerie, rien ne change.

Monsieur le Maire souhaite organiser les réunions de conseil le premier vendredi de chaque mois à partir de septembre

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Droit de passage propriété ARNOULT à la Beaudorière

Le conseil municipal accepte la création d'une servitude de passage sur la parcelle ZI 27 afin de pouvoir accéder à la propriété de M et Mme ARNOULT.

Demande d'aide financière présentée par Malvina LALIERE

Le conseil municipal décide de verser à Mme Malvina LALIERE une aide de 1500 € pour son activité de produits cosmétiques naturels.

Prime exceptionnelle allouée aux agents communaux ayant travaillé pendant le confinement

Une prime exceptionnelle est allouée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la délibération.

Adoption du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RQPS) 2019.

Remboursement frais de bail du commerce La Casa di Pinocchio

Les frais de bail s'élèvent 598,92€ HT soit 718,70€ TTC

Mme MENAGER Séverine ayant demandé d'être remboursée de ces frais. Le Conseil municipal accepte de rembourser les frais de bail à Mme MENAGER

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020

RPOS 2019 du SIAEP du Pas St

L'homer, les Menus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport du syndicat des eaux pour l'année 2019 et en donne lecture.

Le Conseil Municipal accepte le rapport de l'eau de l'année 2019.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne en information de compte-rendu de la réunion de conseil communautaire du 31 août dernier, notamment le montant attribué à notre commune pour le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour l'exercice 2020) à hauteur de 6 397 euros.
- Monsieur MESCHIN fait part de son mécontentement vis-à-vis des déchets jetés sur la voie publique.
- Madame MEUNIER demande s'il y a un aboutissement à la pétition faite contre les habitants du lieu-dit « l'espérance ». Monsieur le Maire indique que l'affaire suit son cours auprès de la gendarmerie.
- Monsieur le Maire informe que des personnes sont venues à plusieurs reprises le matin très tôt faire des dérapages sur la place de l'étang. A la suite de cela Monsieur le Maire envisage de revoir l'autorisation de la circulation à cet endroit qui peut gêner les camping-cars qui stationnent.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des risques sanitaires liés à la COVID 19, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année.

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

Renforcement d'aménagement des abords de l'étang : Devis de l'entreprise DASSE

Les travaux destinés à renforcer les abords de l'étang étant prévus au budget 2020, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DASSE pour un montant de 26 298.00 euros HT soit 31 557.60 TTC. Les travaux se feront en plusieurs tranches.

Changement de siège et de nom du SIAEP des Menus et du Pas St

L'homer

Monsieur le Maire ayant la qualité de Président du SIAEP informe le conseil municipal que par délibération en date du 17 juillet 2020, le comité syndical de celui-ci a approuvé le projet de transfert de siège social à la mairie de notre commune, d'où l'intérêt de changer de nom pour le 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal propose le nom de SIAEP Est Perche

Adopté avec

- 6 voix pour
- 1 voix contre
- 1 voix en abstention

Et de fixer le siège social à la Mairie, rue de la grotte, 61110 LA MADELEINE -BOUVET »

Convention avec le TE61 pour la mission de gestion des consommations d'énergie des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le TE61 qui propose de procéder à un diagnostic des consommations d'énergie des bâtiments communaux. Ceci dans le but de faire un bilan énergétique, d'avoir un suivi ainsi que des conseils pour économiser l'énergie.

Cette mission est gratuite et prendra fin le 31 mai 2022.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le TE61.

Rapport de la rencontre avec Orne Métropole (voirie du bourg)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Orne Métropole avec Alain CHARLES. La sécurisation dans le bourg étant nécessaire, un aménagement se fera certainement à plus ou moins long terme.

Après avoir visité le bourg avec deux personnes représentant Orne Métropole, une esquisse sera faite.

Rapport de l'étude du diagnostic du réseau de l'assainissement (réhabilitation de la station d'épuration)

Monsieur le Maire présente le rapport de l'étude du diagnostic du réseau de l'assainissement pour la réhabilitation de la station d'épuration.

Monsieur BOUTET de l'entreprise SA2E, Monsieur FONTAN du Conseil Départemental ainsi que Monsieur LEVAVASSEUR de l'agence de l'Eau Loire Bretagne étaient présents lors de la présentation du rapport. Malgré les problèmes sanitaires actuels, les études ont bien avancé.

Poste du garde de pêche

Monsieur le Maire signale que le poste du garde-pêche actuel sera vacant l'année prochaine, il conviendra d'en recruter un nouveau.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir contacté un prestataire équipé d'un drone pour réaliser des photos pour le calendrier 2022 comme évoqué lors de la précédente réunion.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la déchèterie de REMALARD-EN-PERCHE accepte les pneus des particuliers depuis le 1^{er} octobre dernier.

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020

Planning des commissions communales

Monsieur le Maire propose à certaines commissions communales de se réunir, à savoir :

- la commission des chemins
- la commission des travaux
- la commission communication pour la préparation du petit journal
- La commission de fleurissement pour le cimetière et pour les parterres du bourg

Prises de vues aériennes des hameaux par drone.

Comme évoqué lors de la réunion du 02 octobre dernier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur DELAFAYE est venu cette semaine pour effectuer des prises de vues afin de les proposer au conseil. Jean-Michel MESCHIN a présenté l'ébauche qu'il a reçue. Un devis détaillé sera donc demandé.

Rempoissonnement de l'étang communal et bilan

Cette année a rapporté 1 414.38 euros de plus que l'année dernière, malgré l'ouverture deux mois plus tard en raison du confinement.

Paniers repas pour les aînés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de repas pour les aînés cette année en raison de la COVID. Pour essayer de compenser ce moment de convivialité, il est prévu de porter un panier gourmand à chaque personne de 70 ans et plus qui est inscrite sur la liste électorale (moyen habituel d'invitation au repas).

Il a été décidé de contacter les commerçants et producteurs locaux pour confectionner ce panier.

Remplacement d'une pompe à la station d'épuration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise JOUSSE est passée pour effectuer une visite à la station d'épuration. Il a été constaté qu'une pompe ne fonctionne plus. Il faut donc la remplacer, l'entreprise doit fournir un devis.

Pénalités de retard pour l'entreprise SA2E pour l'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en conséquence des délais non respectés par l'entreprise SA2E pour le diagnostic du réseau d'assainissement, nous sommes en droit de leur réclamer des pénalités de retard. Monsieur le Maire explique que le diagnostic a pris du retard en raison de la crise sanitaire liée à la COVID.

Le conseil municipal décide de ne pas demander de pénalités de retard à l'entreprise SA2E.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme MENAGER, gérante de la Casa Di Pinocchio, reçu le jour même en mairie, qui demande la gratuité des loyers de novembre 2020 à janvier 2021 en raison du nouveau confinement. La demande sera réétudiée lors de la prochaine réunion de conseil.

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

Contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Orne

Le Maire expose :

que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation de GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur.

Le Conseil municipal accepte la proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Convention de la bibliothèque avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention de fonctionnement, entre le Conseil départemental de l'Orne et la commune qui formalise le partenariat existant entre la médiathèque départementale, et la bibliothèque de la Madeleine-Bouvet qui a une durée de 3 ans arrive à échéance.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de fonctionnement d'une bibliothèque de niveau 4.

Horaire d'ouverture de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Cathy DELPRAT, après s'être concertée avec les bénévoles, demande à ce qu'ils puissent élargir l'ouverture au public de la bibliothèque le dimanche matin de 9h30 à 11h30 du 04 janvier au 28 février 2021.

Le conseil municipal, accepte l'ouverture au public le dimanche matin de 9h30 à 11h30 du 04 janvier au 28 février 2021.

Heures complémentaires pour le poste d'adjoint administratif au secrétariat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour un surcroît de travail temporaire (facturation de l'assainissement, préparation du budget etc...), le temps octroyé au poste d'adjoint administratif est insuffisant,

(18h par semaine). Il conviendrait d'y prévoir des heures complémentaires.

Le conseil municipal, accepte que le poste d'adjoint administratif bénéficie d'heures complémentaires à compter du 1er janvier 2021.

Aide pour la Casa Di Pinocchio

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal que Mme MENAGER, gérante de la Casa Di Pinocchio, avait déposé un courrier en mairie en demandant la gratuité des loyers de novembre 2020 à janvier 2021 en raison du nouveau confinement.

Le conseil municipal souhaite que l'établissement ouvre le samedi afin de développer un peu plus son activité et ses revenus.

S'agissant d'argent public, il n'est pas évident d'accorder des aides sur un long terme, 6 mois ont déjà été accordés au premier confinement.

Le conseil municipal décide d'accorder la gratuité du loyer du mois de novembre et de revoir à la prochaine réunion de conseil la situation pour les mois suivants.

Organisation de la préparation des paniers repas pour les aînés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des sacs en tissus ont été commandés à l'entreprise Mission Pub de Bretoncelles.

Ils sont offerts par le comité des fêtes qui habituellement contribue financièrement au repas des aînés.

Ces sacs porteront le logo de La Madeleine-Bouvet.

Les sacs seront composés de produits locaux.

Plantations au cimetière

Marie-Laure BOUCHER propose un visuel avec divers végétaux pour l'allée principale.

Un devis sera demandé chez plusieurs pépiniéristes.

Les commissions des chemins et des travaux se sont réunies pour évaluer les travaux nécessaires.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Un tour d'horizon des finances communales s'impose

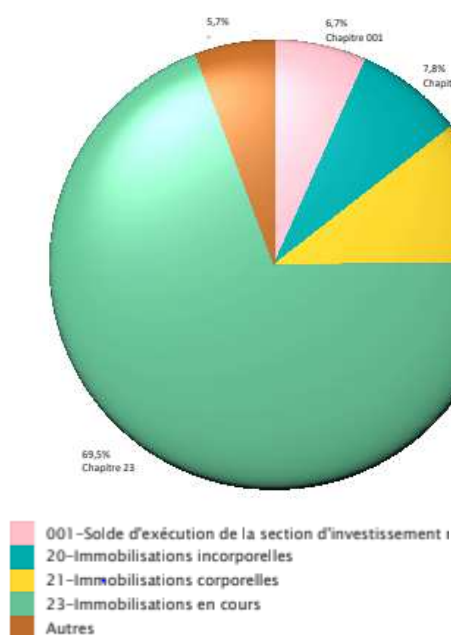
Le budget primitif pour 2020 a été voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 février 2020. Il se compose d'une section d'investissement correspondant en dépenses à tout ce qui est durable, en recettes aux subventions d'équipement et fonds globalisés d'investissement d'une section de fonctionnement (masse salariale, achats et charges externes, charges financières, subventions versées). Le budget doit obligatoirement s'équilibrer en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

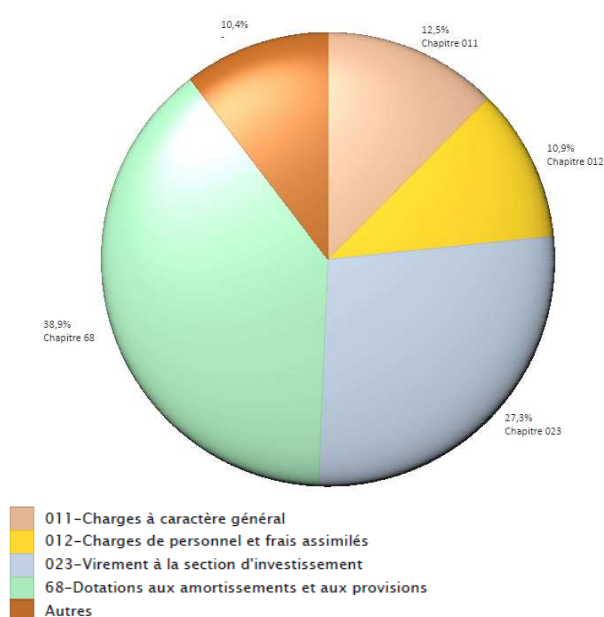
Le budget primitif de la commune pour 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 293 026.29 Euros en section d'investissement et à la somme de 545 486.94 Euros en section de fonctionnement.

DEPENSES

Section Investissement 293 026,29€

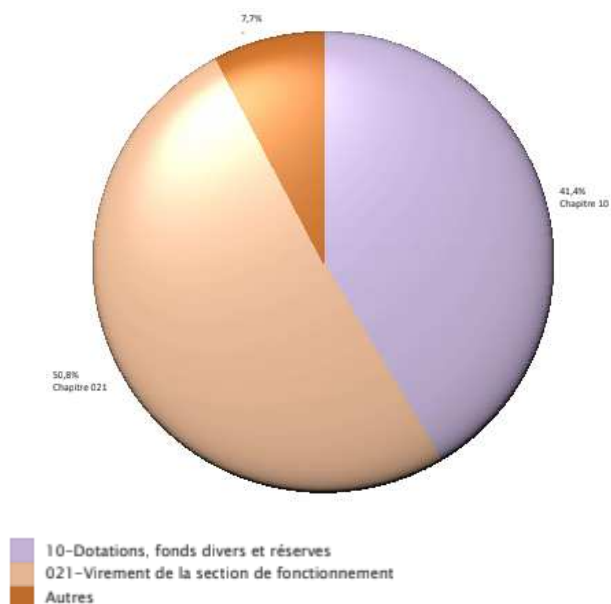


Section Fonctionnement 545 486,94€

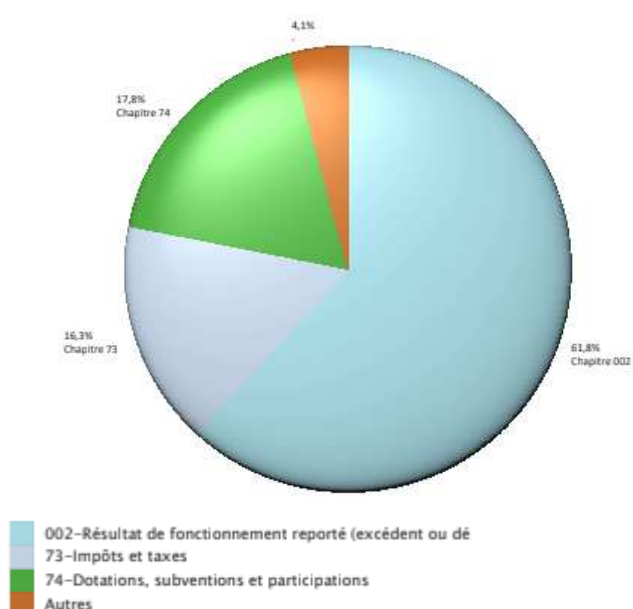


RECETTES

Section Investissement



Section Fonctionnement



BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a procédé également le 14 février 2020 au vote du budget primitif du service public d'assainissement pour 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 80 158.81 Euros en section de fonctionnement et à la somme de 382 557 Euros en section d'investissement.

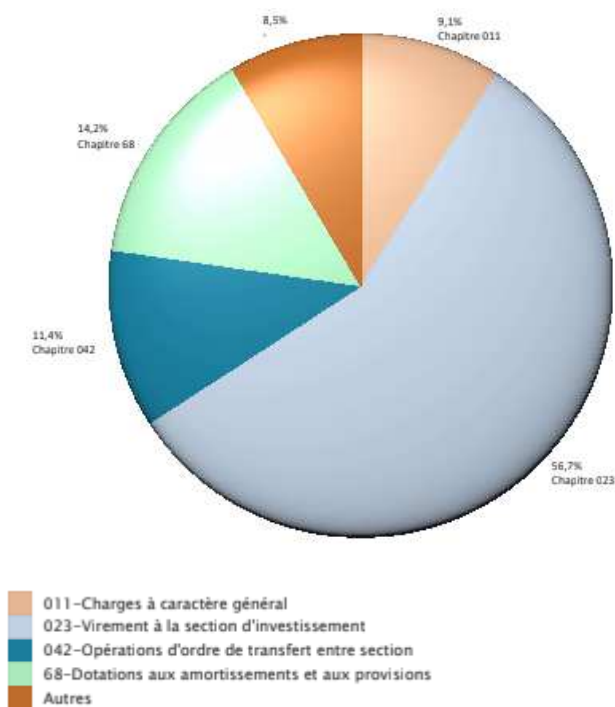
DEPENSES

Section Investissement 382 557,00€

Les crédits inscrits à la section d'investissement comprennent le montant prévisionnel des travaux de la station d'épuration soit 375 000,00€

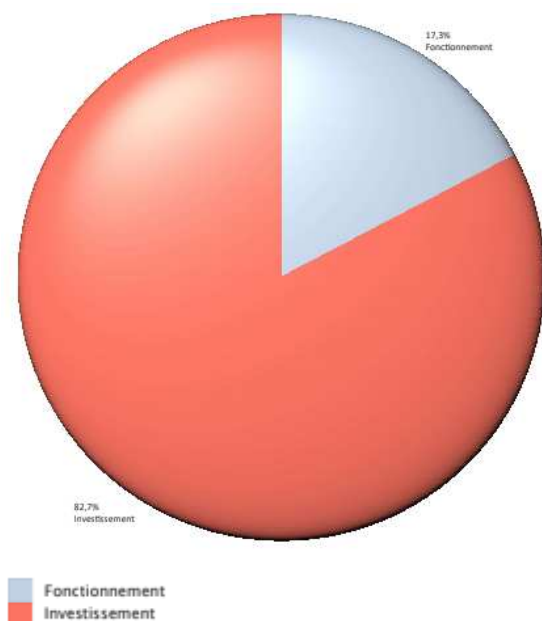


Section Fonctionnement 80 158,81€

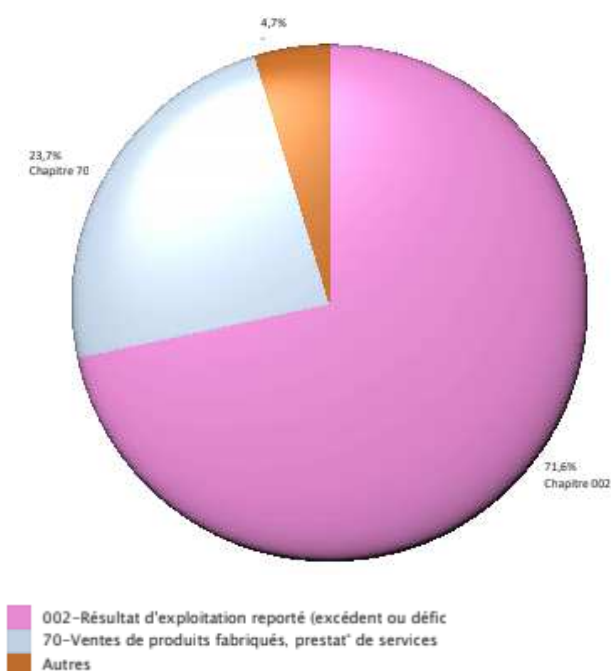


RECETTES

Section Investissement



Section Fonctionnement



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION en EAU POTABLE

Notre syndicat regroupe désormais 7 communes (Le Pas St L'Homer, La Madeleine-Bouvet, Les Menus, Moutiers au Perche, Bretoncelles (en partie), La Lande sur Eure et Neuilly sur Eure). Le SIAEP du Pas St L'Homer les Menus va bientôt changer de nom et il se nommera SIAEP Perch'Est.

Mme Christine AUBERT, notre nouvelle secrétaire, pourra bientôt vous accueillir dans son bureau à la Mairie de la Madeleine Bouvet à compter du 1^{er} avril 2021.

Avec une production d'eau de 239 000 M3 est réparti sur deux sites de production et un réseau de distribution de 172 km, notre syndicat alimente 1976 compteurs qui représentent 3300 habitants.

**BUDGET :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	383 888	384 970	1 082
	Investissement	252 727	146 527	-106 200
	Total de l'exercice	636 615	531 497	
Reports exercice 2018	Fonctionnement	0	146 883	
	Investissement	0	44 342	
Total (réalisations +reports)		636 615	722 722	86 107

Le budget prévisionnel 2020 s'équilibre : en fonctionnement à hauteur de : 547 631€
 en investissement à hauteur de : 828 287 €

TARIF DE L'EAU 2021 :

Prix m3 (1000 litres) : 1,03 € HT partie syndicat

Prix m3 comprenant taxes, redevances et abonnements : 2, 16€ TTC

Prix abonnement annuel : 60€ HT

Prix ouverture/fermeture compteur : 40€ HT

LES RELEVES D'EAU :

Ont lieu de mi-avril à fin mai. Merci de **LAISSER L'ACCES LIBRE A VOTRE COMPTEUR** afin d'en faciliter la relève, penser à en dégager les abords, retirer les protections contre le gel. En cas d'absence, nous communiquer votre relevé à l'aide de la fiche qui sera mise à disposition dans votre boîte aux lettres par notre fontainier lors de son passage.

VERIFIER REGULIEREMENT VOTRE COMPTEUR,

Vous êtes responsable de l'entretien et de la protection de celui-ci. **SURVEILLEZ LES FUTES**, une fuite même peu importante (chasse d'eau, goutte à goutte d'un robinet) a pour conséquence une surconsommation et un coût qui vous est facturé. Protéger du froid votre compteur, en cas de gel ou de dégradations il vous sera également facturé 100€ HT.

Si vous constatez une baisse de pression, prévenez le fontainier Marc PIGEON au 06 30 07 46 04,

Peut-être qu'il s'agit d'une fuite importante sur le réseau.

VOL AU DESSUS DES HAMEAUX : LA MADELEINE BOUVET VUE DU CIEL

Pendant quelques jours à chaque saison un drone survolera les hameaux pour prendre les plus beaux paysages de la commune.

Mais qui est le pilote ?



Jean-François DELAFAY est percheron et originaire de Saint Pierre la Bruyère, il travaille pour le compte du département à Nogent le Rotrou. Dans le cadre de ses fonctions et plus encore de sa passion, Jean-François est a créé une activité secondaire pilote de drone.

Olivier BOULAY le Maire lui a demandé de réaliser des prises de vues aériennes de la Madeleine Bouvet et de ses hameaux au gré des 4 saisons. Tous les habitants auront le plaisir de les découvrir dans un calendrier l'année prochaine.

Après avoir appris à piloter des hélicoptères et des avions dans un club d'aéromodélisme il y a maintenant quelques années, Jean-François a très vite basculé dans le maniement des drones et l'apprentissage de la réglementation spécifique à l'aérien. Il a passé un brevet de pilote professionnel. Il a ensuite reçu l'agrément de la préfecture pour pouvoir piloter des drones et prendre des photos ou vidéos en tous lieux.

Jean-François est aussi sapeur-pompier volontaire et tente de faire intégrer dans ce corps l'usage de l'appareil, " très utile dans la rapidité d'intervention comme dans la visualisation rapide et globale d'un feu, pour remplacer l'installation d'une grande échelle par exemple".

Mais l'utilisation de ces engins volants ne s'arrête pas là, leur polyvalence est immense : traitement des nids de frelons asiatiques, inspection et traitement des toitures, reconstitution en trois dimensions d'un bâtiment ou d'un terrain à partir de photos, inspection et investigation visuelles de lieux difficiles d'accès par leur hauteur. Pour les ponts dont les fondations sont sous l'eau, il y a aussi des drones sous-marins. Il existe même des versions volantes équipées de caméras thermiques qui permettent de faire des diagnostics énergétiques d'un bâtiment, de pouvoir retrouver une personne ou un animal grâce à leurs signatures thermiques. "Les prochains modèles pourront même être équipés d'un laser pour capturer les images directement en trois dimensions" nous dit-il.

Si vous l'apercevez cette année à côté de chez vous ne vous inquiétez pas, Jean-François nous indique « qu'il n'est pas là pour espionner, qu'il n'y a pas non plus de danger physique pour les personnes. Nous évitons de survoler les habitations, Les drones sont équipés de capteurs pour éviter les obstacles et sont même capables de revenir à leur point de départ s'ils détectent qu'ils n'ont plus de batterie. Il n'y a donc aucun risque qu'ils tombent sur votre tête ou sur votre toit".

**LES ANCIENS COMBATTANTS
LA MADELEINE BOUVET – LE PAS SAINT L'HOMER**

Président : M. Jean BIGEAULT 02 33 73 93 60

Commémoration du 11 novembre 2020

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie s'est déroulée de manière restreinte le mercredi 11 novembre 2020, étaient réunis les élus de La Madeleine Bouvet et du Pas Saint l'Homer.

Le discours du ministre des armées



Geneviève DARRIEUSSECQ

Lu par Pascal COUDRAY

Maire du Pas Saint l'Homer

et

Olivier BOULAY

Maire de la Madeleine Bouvet.

Le Message de l'UFAC

(Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre)



lu par le jeune Fabien BOUCHER



« Il était une fois mon village »
Par Gérard Carpentier

L'une de ces routes royales, allant de Paris à Rennes, jalonnée de bornes historiées de fleur de lys, passait par La Madeleine-Bouvet.

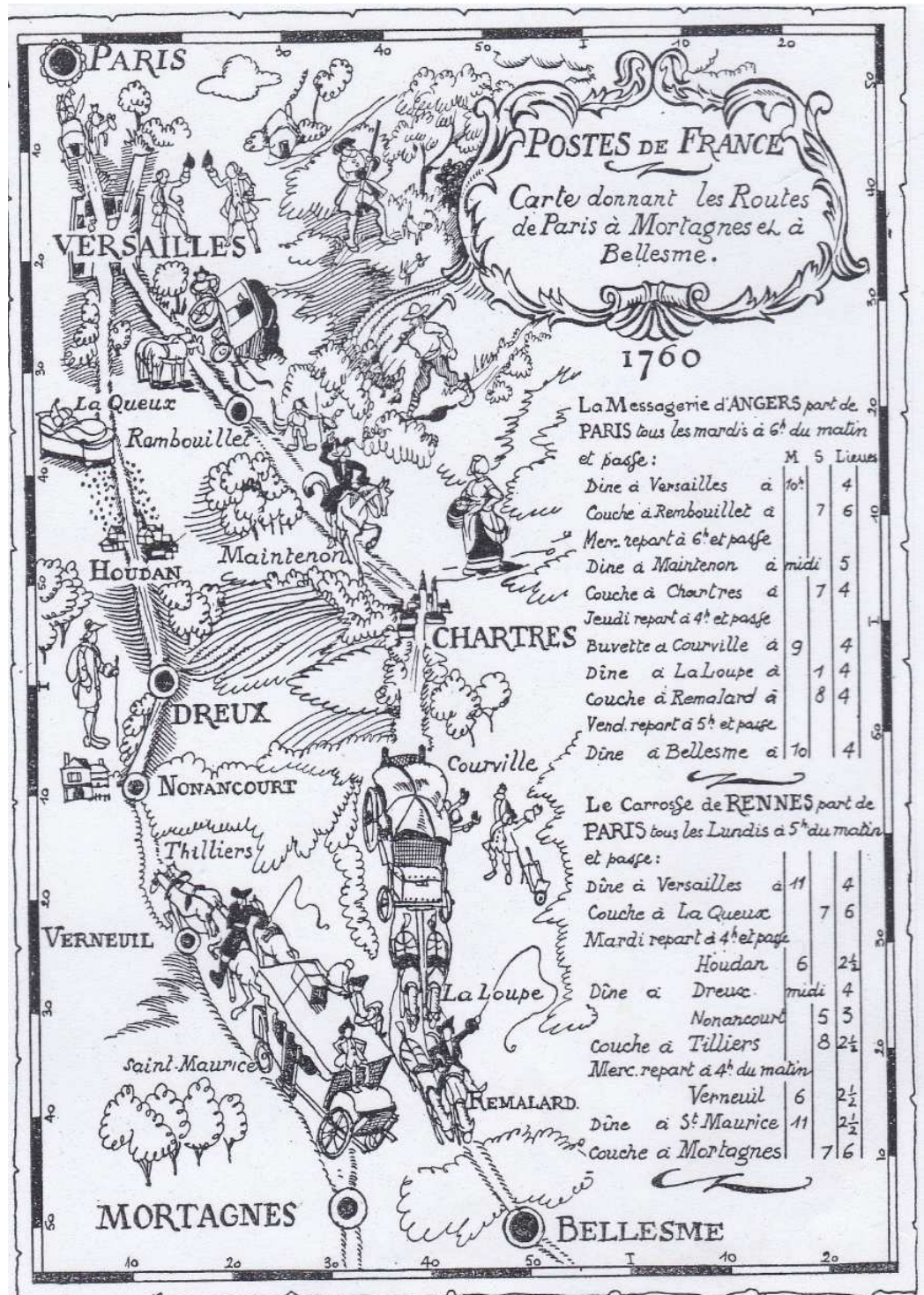
Selon des textes anciens il se trouvaient quelques relais de Postes, notamment à « L'Hôtel au Maître », dans le bourg (Rue de Paris), à la sortie du village à « La Bouchère ».

A cet endroit, il valait mieux se reposer, se restaurer et changer de monture avant d'attaquer la « Côte du Libérot ».

Cette côte, soi-disant, chère à Jean de La Fontaine lui aurait inspiré sa fable « Le Coche et La Mouche ». La Malle Poste filait ensuite vers les collines et forêts du Perche, infestées de brigands à l'époque.



C'était le bon vieux temps où une missive vous arrivait malgré tout...en retard parfois mais, le temps aussi, où La Madeleine-Bouvet était sur la route de la Malle Poste...

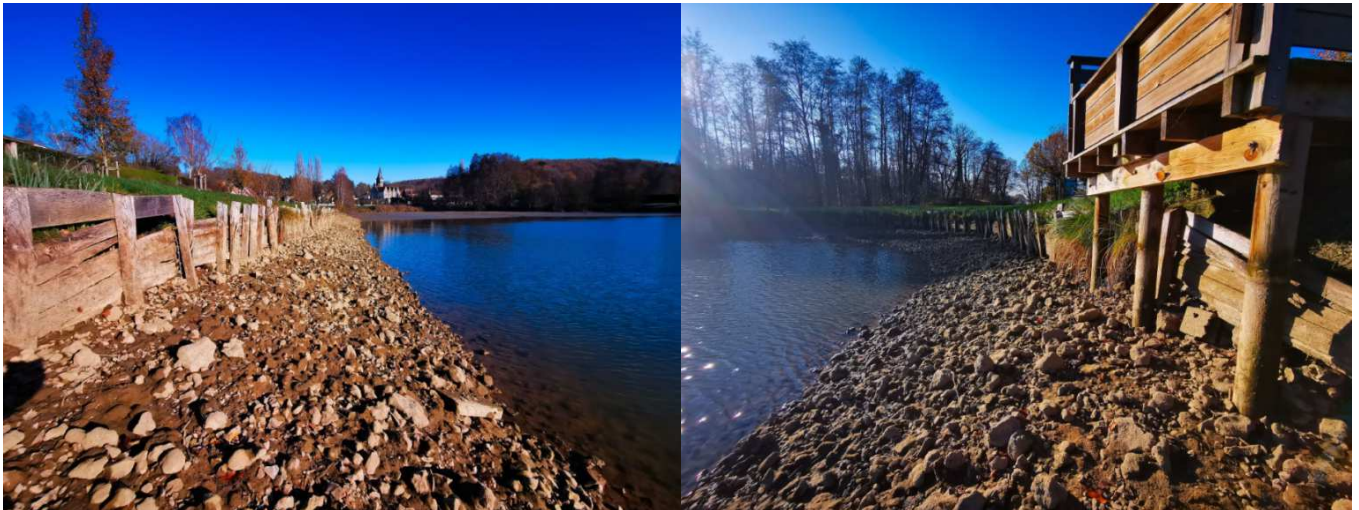


CARTE DE RELAIS DE POSTE
imagée par Henri Dimprie (communiquée par la Librairie Gründ)

LES TRAVAUX

Le chantier du renforcement d'aménagement des abords de l'Etang communal décidé en conseil municipal en 2020 par la précédente municipalité fait l'objet d'un début d'exécution depuis novembre dernier. Les travaux se feront en plusieurs étapes.

Les berges avant travaux



Le vannage



Les travaux en cours



L'aménagement et la mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente



La réfection de la station d'épuration



La réalisation d'une aire de pique-nique aux abords de l'étang à l'emplacement des ruines



ET D'AUTRES PROJETS A VENIR !

La réalisation d'un projet global d'aménagement du bourg intégrant :

- l'accessibilité,
- la sécurisation de la circulation,
- les chemins piétonniers et cyclistes

L'aménagement paysager du cimetière

L'aménagement de la place de l'étang

La mise en place de nouveaux points de tri sélectif en campagne

Développement de l'accessibilité avec la mise en place d'un service de transport public en partenariat avec la Communauté de communes (CDC)

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque communique... ou le journal des bonnes nouvelles !

- ❖ Une nouvelle bénévole, Françoise Guinebert, habitante de la commune, souriante passionnée de lecture, a rejoint notre équipe qui se monte à 8. Elle animera une conférence fin 2021 dans le cadre de la fête de la science.
- ❖ La **réouverture de la bibliothèque** depuis le 28 novembre ; avec toutes les précautions nécessaires, par les gestes barrières, le marquage au sol et la jauge à respecter.
Le **"prêt à emporter"** ou **"click and collect"** si vous préférez limiter les contacts, nous maintenons cette possibilité mise en place le 3/11 : nos adhérents téléphonent ou envoient un mail afin de commander des documents précis, sinon ils nous donnent leurs préférences ou le genre : roman, roman policier, science-fiction, documentaire, gros caractères. Nous faisons le maximum pour vous satisfaire ! et c'est l'occasion de faire de belles découvertes. Dès réception des documents, nous vous contactons pour prendre un rdv afin qu'ils puissent être retirés à la porte de la bibliothèque, et vous pouvez rendre des documents qui seront mis en quarantaine 3 jours.
- ❖ La **grainothèque** entame sa 5ème année et permet de déposer les semences en excès et d'en prendre d'autres. Les jardiniers préparent les potagers et jardins : ils donnent des végétaux ou ont des besoins précis (graines, rejets, arbustes...). Nous centralisons ces demandes (reçues par mail, tel ou lors des permanences) et mettons en lien les personnes intéressées afin qu'elles prennent rdv pour donner/recevoir les végétaux, en respectant les gestes barrière.
- ❖ **Nouvelle permanence tous les dimanches des mois de janvier et février 2021 !**



Venez choisir, lire, échanger, et retourner vos documents avec Aurore, Cathy ou Marc pour vous accueillir.

Notre programmation GRATUITE 2021 : RETENEZ LES DATES !



- **ATELIER DE JARDINAGE** dimanche **21 mars** 10h-12h animé par Aurore Garel
- **TROC JARDIN DE PRINTEMPS** dimanche **28 mars** 9h30 12h
(sans repas partagé car trop tôt pour la saison)
- **ATELIER DE JARDINAGE** dimanche **18 avril** 10h-12h animé par Aurore Garel
- **JOURNEE ARTISTIQUE** expo/vente et démonstrations dimanche **16 mai** 10h-17h
- **TROC JARDIN D'AUTOMNE** : dimanche **19 septembre** 9h30-12h+ repas partagé
- **CONFERENCE TOUT PUBLIC** : dimanche **03 octobre** basée sur les NEUROSCIENCES : "APPRENDRE A APPRENDRE" à 15h Salle polyvalente de la Madeleine Bouvet, animée par Françoise Guinebert ancienne enseignante en sciences
- **EXPOSITION "PARCOURS D'UN DEPORTE"** Samedi **13** et dimanche **14** novembre 10h à 18h par et en présence de Jean-Claude Chevalier, fils du déporté. Salle polyvalente de la Madeleine Bouvet

N'oubliez pas que l'inscription à la bibliothèque est gratuite

E-mail : bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr - Tél 02.33.25.58.65

Mercredi : 14h30-17h30 Samedi : 9h30-11h30 et en janvier et février 2021, Dimanche : 9h30-11h30

Portrait d'une artiste et d'un créateur de La Madeleine Bouvet



Sylvie MAZEREAU

Sylvie Mazereau est arrivée depuis plus de 20 ans à la Madeleine Bouvet.

Elle est professeur d'arts plastiques au lycée Rémi Belleau de Nogent-le-Rotrou, mais aussi artiste plasticienne.

Elle participe à de nombreuses expositions dans toute la France.

C'est pour conjuguer sa pratique de l'art à celle de l'équitation, son autre passion, qu'elle s'est installée dans une petite longère achetée à la famille Sontag fin 1999. Située au milieu des prés, elle y vit en compagnie de ses chevaux, chiens et chats, ainsi que du photographe David COMMENCHAL arrivé il y a 5 ans.

À la suite de nombreux travaux, elle y a aujourd'hui son atelier qui ouvrira aux visiteurs fin avril 2021, dans le cadre du **Chemin des Ateliers du Perche**.

Ce circuit créé l'année dernière à son initiative avec Isabelle Petit, artiste de Longny-au-Perche, regroupe 27 artistes professionnels. Ils ouvriront les portes de leurs ateliers les 17, 18, 24 et 25 avril prochains. Plus de renseignements sur **la page Facebook « Chemin des Ateliers du Perche »** dès aujourd'hui, et dans les offices de tourisme avec affiches et programmes à partir du mois de mars.

Cédric CHARIL

Tailleur, Ponceur, Penseur

Il révèle et met en valeur l'art de la nature en travaillant le bois.

Un créatif qui donne naissance à des objets divers usuels.

Retrouvez Cédric CHARIL sur Facebook /Perchouch

Ou contactez le par tél 06 14 66 47 72 ou par mail : ccharil66@gmail.com



L'ECOLE BUISSONNIERE

Présidente : Madame Martine TILLARD
Animatrice : Madame Véronique GAREL

Animations et Loisirs enfants
A partir de 3 ans

Tous les mercredis de 14H30 à 16H30

☎ 02 33 73 91 50

LE COMITE DES FETES

Président : Monsieur Bruno LECOMTE

☎ 06 07 91 89 17

**Vide greniers le 1^{er} dimanche de juin ;
Soirée grillades /bal et feu d'artifice /1^{er}
samedi de juillet
Arbres de Noël des enfants**

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis
l'organisation de ces manifestations, souhaitons
que 2021 soit une année riche en animations....

LA PECHE

Pêche dans l'étang communal

(Voir panneau au bord de l'étang)

Réapprovisionnement au cours de la saison :

750 Kg de poissons + 40 Kg de truites par lâcher
Lors de 6 approvisionnements,
Soit 990 Kg de poissons pour la saison.

Ouverture de mi-mars à fin octobre

Fermeture particulière la veille du lâcher de poisson
à 17 H

Tarifs : carte à la journée 7 € / à l'année 55 €

Cartes de pêche vendues à
LA CASA DI PINOCCIO



Urgent : La mairie recrute un garde de pêche pour la prochaine saison

Pêche dans la Corbionne

L'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)

LA MADELEINE BOUVET – MOUTIERS AU PERCHE

Réapprovisionnement de 250 Kg de truites farios et arc en ciel.

Un lâcher de 20 Kg de truitelles est programmé

Tarifs : carte à la journée 15 € ; à l'année : 71 €
90 € interfédérale ; découverte < 12 ans 5 € ;
mineur > 12 ans 18 € ; découverte femme 30 €

Vente à La CASA DI PINOCCIO et à MOUTIERS AU PERCHE à la boucherie de la commune



TRI SELECTIF

Il est important que chaque foyer fasse l'effort de faire un tri sélectif dans **2 bacs** ou cartons différents (*verre, plastique et papier/carton*).

Déposez ces déchets dans les containers aménagés à cet effet sur la place de l'étang.

« **PLUS ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT ET ON FAIT DES ECONOMIES** »

Il est interdit de déposer les objets encombrants dans les containers à poubelles

DECHETTERIE

La déchetterie de REMALARD est ouverte tous les jours sauf dimanche et fête de

Horaires d'hivers du 2/11/20 au 31/03/21

9H00 -12H00 & 13H30 – 17H00

Fermeture à 18H00 du 01/04 au 30/09

Elle accepte tous les types de déchets y compris dorénavant les pneus

Renseignements. : ☎ 02 33 83 07 43

RESPECT DU VOISINAGE (Rappel)

Un arrêté préfectoral fixe les heures légales des travaux bruyants*.

A savoir :

En semaine

De 08H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
pour les professionnels de 7H00 à 20H00

Samedi

De 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Dimanche & jours fériés

De 10H00 à 12H00.

* Les travaux bruyants sont relatifs aux engins à moteurs thermiques utilisés pour la tonte, taille, débroussaillage et coupe.

Les perceuses, meuleuses, disquieuses etc. sont concernées.

Les animaux aussi

La loi s'applique aussi aux chiens qui ne doivent pas perturber le voisinage et ne doivent pas errer.

Trois nouvelles installations à La Madeleine-Bouvet

LES JEUNES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

LES SAVONS DE MALVA



Savons et Cosmétiques au lait de chèvre

Création de savons par saponification à froid et cosmétiques naturels, enrichis au lait de nos chèvres.

Laine mohair de nos chèvres angoras

Création textile et vente de laine à tricoter, 100% manufacturée en France.



Horaires d'ouverture hors période de confinement

Périodes scolaires : Vendredi de 17h à 19h et Samedi de 15h à 19h

Période vacances zone B & C : de 17h à 19h les jeudis et vendredi et de 15h à 19h le samedi

Visite libre et accès aux animaux pour nos clients.

Vous pouvez aussi appeler au 02.33.73.93.34 ou au 07.84.68.40.99 si vous souhaitez passer à la boutique en dehors de ces horaires d'ouvertures.

Téléphone Fixe : 02.33.73.93.34 **Mobile :** 06.33.53.87.30

Site : www.fermedelaritoire.fr

Alexis BOULAY

Jeune agriculteur dynamique

Installé depuis le 1^{er} janvier 2020, Alexis BOULAY s'est spécialisé en polyculture et élevage de vaches allaitantes de race Limousine.



Guillaume LALLEMAND

Services exploitation & travaux forestiers
Vente bois de chauffage, piquets, lisses, tuteurs, palissades.

Installé en octobre 2020, Guillaume LALLEMAND exploite le bois
Tél. : 06 58 20 67 05



GAEC DE LA PELLERIE

Produits fermiers

Vente à la ferme

Ouverture :

Jeudi de 9 h à 12 h,

Samedi de 10 h à 12 h puis de 17 h à 19 h.

Adresse : La Pellerie 61110 LA MADELEINE BOUVET

Courriel : gaecdelapellerie@orange.fr

Site : www.normandiealaferme.com/fermedelapellerie

Téléphone : 0233830571

Vente sur les marchés :

Marchés de Longny au Perche (mercredi matin), La Loupe (28) (mardi matin), Senonches (28) (vendredi matin), Margon (28) (vendredi après-midi).

GUYON Alain

Tous travaux – Peinture
intérieure et extérieure –
Parquet flottant – Divers
bricolages

Paiement CESU

Téléphone : 02.33.73.47.81

Portable : 06.83.14.11.02

SECRETAIR

Annabelle

La Fée des Retouches

Retouches & Couture

25, Place du Général de
Gaulle – 61110 Rémalard

ccharil66@gmail.com

ASTUS & CO

VENTE ALIMENTS &
ACCESSOIRES
CHIENS ET CHATS –
TOILETTAGE

Lieu-dit :

La Basse Perchetière

Tél. : 06 70 63 72 25

Mail : astus.co@gmail.com

Gîte le Chalet d'Orizon

Gîte familial (5 personnes)

Mobile : 06 82 41 42 88

Site : <http://chaletdorizon-00.websself.net>

Minoteries GUIARD



Fabrications de farines boulangères

« La Fleurysette » et « La Baguette du Perche »

Lieu-dit : La Bonne Chère

Téléphone : 02 33 73 90 22

Site : www.lesminoteriesguiard.fr



Nouveau la Farine Bio du Perche à découvrir en magasin

Gîte de la Donnette

(8 à 12 personnes)

Mobile :

06 77 71 36 88

06 20 74 46 09

E mail :

gitedadonnette@orange.fr

Site :

gitedadonnette.simplesite.com

Bar/Restaurant

CASA DI PINOCCHIO

Restaurant – Bar – Épicerie – Journaux Gaz – Dépôt de pain – Pizzeria

Restaurant à la carte le soir du jeudi au samedi

Formule buffet le midi – Fermé le dimanche

4 rue de Paris – 61110 LA MADELEINE BOUVET

Téléphone : 02 33 85 55 50

Ce bar restaurant multi-services de la Madeleine Bouvet, est ouvert dès 7 h 00Jusqu'à 20 h

Vous pouvez commander plats, pizzas, hamburger à emporter.



INFORMATIONS GENERALES ET ETAT CIVIL

Maison de la Petite Enfance

PER'CHOUETTE

Espace multi accueil : crèche, halte-garderie
Relais assistantes maternelles

Rue Gustave Le Corre 61110 Condé sur Huisne

☎ 06 74 29 22 32

Relais Assistantes Maternelles

☎ 07 81 80 32 39

Office de Tourisme du Pays Rémalardais

Horaires d'ouverture :

Hiver du 1 octobre au 30 avril
9h30-12h30 tlj sauf mercredi, dimanche

Été du 2 mai au 30 octobre
9h30-12h30 tlj sauf mercredi
samedi 9h30-12h30 et 14h30-17h30

☎ : 02 33 73 71 94 -Mail : o.t.p@orange.fr
www.tourisme-perche-remalardais.fr

VOS DEMARCHES

Je prévois des travaux :

Déclaration préalable :

En dehors des bâtiments supérieurs à 12 mètres de hauteur, ou de surface inférieure à 5 m², toute modification de votre bien est soumise à autorisation préalable.

Que ce soit pour repeindre les volets, changer une barrière, construire un abri de jardin, réaliser une extension, les travaux sont soumis à demande préalable.

Demandes à réaliser :

Déclaration préalable en mairie

Permis de démolir en mairie

Je souhaite construire :

Permis de construire :

Toute construction nouvelle ou extension supérieure à 20m² est soumise à autorisation et doit faire l'objet d'une demande à la mairie.

Une fois la déclaration préalable ou le permis de construire accordé, celui-ci ne donne pas pour autant tous les droits au demandeur qui en cas d'occupation de la voie publique doit demander une autorisation à la mairie.

Demandes à réaliser :

Déclaration préalable en mairie

Permis de construire et de démolir en mairie

Divers

Toute création d'entrée sur une parcelle, champ ou habitation, doit faire obligatoirement l'objet d'une demande en mairie.

L'entretien est à la charge du pétitionnaire ainsi que pour les ponts déjà existants

Le nettoyage des buses doit être effectué pour laisser libre l'écoulement de l'eau

PAIEMENTS TRÉSOR PUBLIC

Vous pouvez désormais payer jusqu'à 300€ en espèces ou en carte bancaire les impôts, amendes, factures.

Dans certains bureaux de tabac :

Bar du commerce
A RÉMALARD,
Au coin de la rue

A La Bonne
Franquette
A LONGNY AU
PERCHE

NOUVEAUX ARRIVANTS

Que vous soyez propriétaire ou locataire
Signalez votre arrivée à la mairie.

Un résident célèbre
A La Madeleine Bouvet :

L'écrivain

Nicolas BEUGLET

Auteur de thrillers

Le CRI

L'ILE AU DIABLE

Le COMLOT

Le DERNIER MESSAGE

Etat Civil – Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

AVIS DE NAISSANCE

Bienvenue aux bout 'choux et félicitations aux parents

LASSALE Joanne - 27/02/20

MITCHELL Lio - 14/03/20

THIBAUT Aëlys - 08/06/20

COTTIN Arwen- 27/07/20

MARIAGES

Félicitations et tous nos vœux de bonheur

DASSE Matthieu &
MEUNIER Amandine -
20/06/20

PINCELOUP Benjamin &
SEVIN Sophie - 18/07/20

DECES

SOUTIF Germaine née RENARD - 16/01/20

ROCHER Françoise née ROBET - 22/01/20

CHARLES Marie-Thérèse née COUTURIER - 06/05/20

KERYVEL Raymond - 09/07/20

LAMBLIN Jeannine née DURAND - 31/07/20

GRASTEAU Christelle - 13/08/20

LEBLANC Bernard - 2/12/20

SERVICES PUBLICS

Mairie de La MADELEINE BOUVET

☎ : 02 33 73 94 14

@ : mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr

Ouverture : Mardi 14H – 16H30

Vendredi 10H - 12H et 14H - 16h

CDC Cœur du Perche

ZA St-Marc Ouest - 61110 Rémalard-en-Perche

☎ : 02 33 25 44 85

Gendarmerie - ☎ : 17 ou 02 33 83 11 61

Permanences à Rémalard :

Lundi 8H – 12H - Vendredi 14H – 19H

A Longny au Perche

Tous les jours 8H – 12 H et 14H – 19H

Pompiers :

☎ : 18 ou 112 à partir d'un portable

Agence postale communale

Située à la mairie de Bretoncelles

☎ : 02 37 52 31 71

Ouverture : du lundi au samedi : 9H00 – 12H30

Syndicat de l'eau - Olivier BOULAY

☎ : 06 20 74 46 09

Sous-préfecture Mortagne au Perche

1 Rue du Faubourg Saint-Eloi

61400 Mortagne-au-Perche

☎ : 02 33 80 61 61

Préfecture de l'Orne

39 Rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

☎ : 02 33 80 61 61

Tribunal d'instance Alençon

2 Avenue Wilson - 61000 Alençon

☎ : 02 33 29 42 93

Tribunal judiciaire – Alençon

Place Maréchal Foch - CS 70355- 61 014 ALENCON

☎ : 02 33 82 25 00

Conseil départemental de l'Orne

27 Boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon

☎ : 02 33 81 60 00

Caisse d'allocations familiales 61

☎ : 0 810 25 61 10

SNCF TER CENTRE

☎ : 0 800 83 59 23 (N° VERT)

EDF

☎ : 0 810 333 061

SANTÉ

URGENCE : SAMU ☎ : 15

MEDECINS :

Dr RICO à Bretoncelles

☎ : 02 37 37 20 08

Dr VIARD à Rémalard

☎ : 02 33 25 48 69

Dr FAURE à Condé sur Huisne

☎ : 02 33 25 48 69

Dr GERMAIN à Bellou sur Huisne

☎ : 02 33 83 89 89

Masseur-kinésithérapeute – Bretoncelles

Léa DEBRAY – ☎ : 06 81 34 45 37

Aurélien LEWALTER – ☎ : 02.37.37.90.41

Lundi, mercredi, jeudi : 9H00 – 12H30

Mardi, vendredi : 14H – 18H

Ostéopathe – Bretoncelles

Marine GERMOND – ☎ : 07 84 97 02 55

Lundi à vendredi 9H00 – 20H

Samedi : 9H00 – 12H

SSIAD (soins à domicile) :

☎ : 02 37 37 48 67

ADMR

☎ : 02 33 83 72 10

UNA

☎ : 02 33 85 30 50

Cabinet infirmière – Rémalard

☎ : 02 33 83 62 62

Cabinet dentaire – Rémalard

☎ : 02 33 31 97 09

Clinique vétérinaire – Rémalard

☎ : 02 33 83 65 65

PHARMACIES

HEDOUIN - Bretoncelles ☎ : 02 37 37 20 38

HAREAU - Rémalard ☎ : 02 33 73 72 31

TUFFAIN - Condé sur Huisne ☎ : 02 33 73 31 32

AMBULANCES – VSL –TAXIS

MALNUIT – Rémalard

☎ : 02 33 83 56 56

CAILLON (taxis) – Bretoncelles

☎ : 02 37 52 09 39

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Démarches administratives	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte nationale d'identité Passeport	Toutes mairies équipées de stations biométriques : Maire de REMALARD EN PERCHE	Dossier à retirer en ligne ou papier Timbre électronique	CNI : Gratuit sauf perte 25€ Passeport Adulte 86€ Mineur – 15 ans 17€ Mineur + 15 ans 42€
Certificat de nationalité française	Tribunal d'Instance	Pièce d'identité, acte de naissance, livret de famille	Gratuit
Certificat de vie	Mairie lieu du domicile	Pièce d'identité	Gratuit
Certificat d'hébergement / Attestation d'accueil (séjour d'un ressortissant étranger non européen)	Mairie du domicile	Dossier complet à fournir Se renseigner en mairie Ou sur servicepublic.fr	Timbre électronique 30€
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Document pour la légalisation Pièce d'identité du demandeur	Gratuit
Recensement militaire	Mairie du domicile de l'intéressé	Livret de famille des parents Pièce d'identité de l'intéressé	Gratuit
Inscription liste électorale	Mairie du domicile ou résidence	Pièce d'identité, justificatif de domicile	Gratuit
Démarche état-civil	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Certificat médical de naissance, pièce identité du déclarant, livret de famille	Gratuit
Reconnaissance pré natale	Toutes les mairies	Pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile ou résidence de moins de 3 mois.	Gratuit
Reconnaissance post natale	Toutes les mairies	Pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile ou résidence de moins de 3 mois et acte de naissance de l'enfant.	Gratuit
Déclaration conjointe choix de nom	Mairie du lieu de naissance	La déclaration conjointe	Gratuit
Déclaration conjointe de changement de nom (enfant mineur)	Toutes les mairies	La déclaration conjointe, l'acte de naissance de l'enfant, pièces d'identité des parents	Gratuit
Baptême civil	Mairie lieu de domicile	Pièce identité parents, parrain, marraine, acte de naissance de l'enfant, livret de famille, justificatif de domicile	Gratuit
Mariage	Mairie domicile ou résidence de l'un des futurs époux ou de l'un de leurs parents	Dossier à retirer en mairie	Gratuit
PACS	Mairie lieu domicile commun ou notaire	Convention de PACS, acte de naissance de moins de 3 mois, pièce d'identité en cours de validité, attestation sur l'honneur non parenté, non alliance et résidence commune	Gratuit en mairie, payant chez notaire
Déclaration de décès	Mairie lieu du décès	Certificat de décès, livret de famille du défunt, pièce d'identité du défunt	Gratuit
Extraits et copies acte de naissance	Mairie lieu de naissance – copie ou extrait avec filiation délivré uniquement à l'intéressé majeur, conjoint, ascendants, descendants.	Pièce d'identité	Gratuit
Extraits et copies acte de mariage	Mairie lieu de mariage – copie ou extrait avec filiation délivré uniquement à l'intéressé majeur, conjoint, ascendants	Pièce d'identité	Gratuit
Extraits et copies acte de décès	Mairie lieu du décès ou dernier domicile du défunt.		Gratuit
Livret de famille	Mairie lieu de mariage ou de naissance – duplicata : demande à faire mairie du domicile		Gratuit

HOMMAGE A Marie-Thérèse CHARLES ET A Christelle GRASTEAU

Nous avons une pensée particulière pour **Marie-Thérèse CHARLES**, partie trop tôt, trop vite !

Sa présence, son sourire, son dévouement et son investissement notamment pendant les manifestations (brocante, soirée grillades, décoration des sapins) ont toujours contribué à la réussite des évènements.



Merci Marie-Thérèse !



Christelle GRASTEAU

dont la vie s'est arrêtée brutalement, tragiquement,

nous laisse beaucoup de bons souvenirs de sa participation

dynamique et souriante aux animations de la commune.

PANIER REPAS DE NOS AINÉS

En cette année pas comme les autres, nous n'avons pas pu nous réunir ensemble autour de notre traditionnel déjeuner.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'offrir à tous nos aînés un panier garni composé de produits locaux :

- Les bons produits de la Pellerie
- La nouvelle farine bio de notre meunier
- Le jus de pomme de chez Yves (La Godefraise)
- Un savon fabriqué par Malvina à l'Aritoire
- Des chocolats élaborés par Mme Lambou
- Et bien sûr un bon pour un plat à emporter à la Casa Pinocchio

Le tout dans un sac réutilisable orné de notre blason offert par le comité des fêtes.

Les sacs ont été distribués le samedi 12 décembre 2020



Préparation des sacs avec la participation des élus



Infos COVID – 19

Quelles sont les dernières mesures ?

Sortir de chez soi sans attestation : fin du confinement dit fin des attestations. Il est désormais possible de sortir de chez soi pour n'importe quel motif, sans attestation et sans limite de temps. Seule contrainte : être rentré pour 18 h en raison du couvre-feu désormais imposé.

Interdiction de sortir entre 18h et 6h :

Un couvre-feu est instauré entre 18h et 6h sur tout le territoire et au moins jusqu'à la fin du mois de janvier. Seules les personnes munies d'une attestation justifiant d'un motif professionnel, d'une raison médicale, d'un motif familial impérieux, des besoins des animaux de compagnie, d'une mission d'intérêt général ou d'un accompagnement d'une personne handicapée pourront sortir de chez elles.

Port du masque obligatoire dans toutes les agglomérations de panneau à panneau



Numéro d'appel 3919 ou Gendarmerie 17

Depuis trois ans, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes :

- **Suspension automatique de l'autorité parentale** du parent auteur d'un homicide conjugal ;
- Mise en place d'un **bracelet anti-rapprochement** destiné à assurer le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents ;
- Création du **délit d'outrage sexiste** ;
- Création de **solutions de logement** et d'hébergement : contacter la préfecture de L'ORNE ou le Conseil Départemental

Enfance maltraitée

Il s'agit de la maltraitance commise sur un mineur par ses parents ou par des personnes de son entourage. Cette maltraitance peut prendre diverses formes :

- Violences physiques
- Violences sexuelles (attouchements, mutilations sexuelles ...)
- Violences psychologiques (brimades, menaces ...)
- Privations volontaires de soins (alimentation, médicaments, hygiène ...)
- Enfance en danger – 119

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Par téléphone : 119

(Appel gratuit et confidentiel) 24h/24 et 7 jours/7 Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Vous pouvez également contacter les services du département : aide sociale à l'enfance (ASE) ou cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip)

Actes de cruauté envers les équidés

Le 9 septembre, le gouvernement a lancé un numéro vert pour les propriétaires de chevaux.

Ce numéro gratuit est accessible de 9h à 17h du lundi au vendredi.

NUMÉRO VERT : 0 800 738908

RECOMMANDATIONS :

- Surveiller quotidiennement ses chevaux et ses herbages
- Vérifier qu'aucun repérage n'a été mis en place : un objet qui ne devrait pas être là, clôture marquée, traces de pneus sur un terrain privé...
- Ne pas laisser de licol au pré
- La nuit, rentrer les équidés dans une zone sécurisée
- Poser des caméras de chasse et/ou systèmes de détection
- Prendre contact avec les voisins et les visiteurs habituels pour les sensibiliser à une vigilance collective
- Signaler tout comportement suspect à proximité des pâtures à la gendarmerie avec le 17. Ne pas intervenir soi-même.
- Appeler le 17 si vous êtes victime d'actes de cruauté, ne pas modifier les lieux, porter plainte dès que possible.

Alerte urgente compteurs LINKY

Des entreprises malveillantes se réclament d'ENEDIS pour démarcher **frauduleusement** les habitants !

ENEDIS, entreprise de service public, rappelle que ses services ne procèdent à aucune démarche commerciale.

En outre, dans le cas d'une installation de compteur LINKY, aucune prestation payante n'est prévue avant ou après la pose du compteur.

La pose du compteur est organisée en lien avec la mairie.

Si vous êtes victime d'un démarchage frauduleux, contactez-le

Numéro Vert Linky Normandie 0800 054 659

Portez plainte auprès des forces de l'ordre.

Signalez la démarche frauduleuse auprès de la Direction départementale de la Protection des populations.

